

## Arabie saoudite, suite : petite géographie des pays que nous sanctionnons un peu, beaucoup... ou pas du tout



La France a décidé de prendre position dans le cas de l'assassinat présumé du journaliste saoudien Jamal Khashoggi. Les atteintes à la démocratie et aux droits de l'Homme sont pourtant nombreuses à travers la planète.

Avec Alexandre Del Valle

Avec Okan

Germiyanoğlu

### **Atlantico : Qu'est-ce qui a fait que la France n'a pas pu fermer les yeux dans le cas de l'assassinat présumé du journaliste saoudien ?**

**Alexandre Del Valle:** La différence, c'est que d'habitude les assassinats saoudiens sont légaux, basés sur la loi saoudienne, elle-même sur la charia. Si on critique ça, on a l'air de critiquer l'ordre islamique et tous les pays musulmans sont en désaccord. Dans ce cas précis, ce n'était pas un assassinat légal en Arabie saoudite et c'était sur le sol étranger, ce qui est très mal vu. Rappelez-vous ce qu'a fait Poutine à Londres. Même s'il n'a pas réussi à tuer Skripal, il a produit un scandale, avec des représailles. Le fait que ça soit à l'étranger et de manière illégale et que ça a été nié et ensuite reconnu, puis que les services secrets turques collaborent pour qu'on ne puisse pas nier, a fait que tous les ingrédients étaient réunis pour qu'on en parle. En plus, il y a une publicisation de la part d'Erdogan qui en a profité pour régler ses comptes avec les Saoudiens. Deuxièmement, c'était un acte monstrueux, puisqu'on a vraisemblablement démembré la personne. Très peu de pays osent tuer des opposants à l'étranger car c'est une violation de la souveraineté nationale. En général on le fait très discrètement et sans preuves.

**Okan Germiyanoğlu :** Tout d'abord, la mort du journaliste Jamal Khashoggi est en soi un événement qui s'est retourné automatiquement contre la monarchie saoudienne et l'image qu'elle veut donner au reste du monde.

Ensuite, "fermer les yeux" ne correspond pas aux prises de positions des gouvernements démocratiques, sauf si l'on analyse un fait international à partir des seuls intérêts nationaux. Il faut également interroger l'image que renvoie l'Arabie saoudite aux autres Etats : est-elle positive ? négative ?

Il est fort probable que l'Arabie saoudite, du moins son régime, a conscience de son "identité négative" dans le monde. Et même si les chancelleries occidentales et démocratiques ne répondront pas directement à cette question, il est probable que l'image de l'Arabie saoudite a été encore plus abîmée à leurs yeux, car on parle bien ici de la mort d'un journaliste dans le consulat de son propre pays.

---

Il n'est pas étonnant que le prince héritier Mohammed ben Salmane Al Saoud ait cherché à modifier l'image du régime et de son pays, par exemple, avec le droit concédé aux femmes saoudiennes de pouvoir conduire une voiture...

Mais la mort de Jamal Khashoggi est un revers sévère pour l'image du régime saoudien et la réaction de la France (tout comme celle de l'Allemagne) a une portée symbolique qui n'est pas négligeable.

L'événement, à nouveau, n'est pas anodin, en particulier si on intègre dans l'analyse que les chancelleries occidentales partagent *minima* des normes universelles comme les droits de l'homme.

Elles ne sont pas en adéquation avec les normes des régimes autoritaires, voire plus durs. Quand un événement comme celui-ci se produit, c'est un test dans la confrontation de ces normes qui fondent les identités des relations interétatiques et que l'on retrouve également au niveau des organisations internationales comme les Nations unies.

## **Est-ce que la crainte de l'ingérence est une limite à l'affirmation des droits de l'homme à l'étranger ?**

**Alexandre Del Valle:** Au nom du respect de la souveraineté des pays, beaucoup de chose ne sont pas dites, relevées. On ferme les yeux sur des atrocités incroyables – la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite sont coupables de meurtres chaque année. Ils pratiquent la peine de mort sans pratiquement de justice, de manière unilatérale et barbare et on en parle assez peu. La Chine est rarement condamnée. La limite de l'affirmation des droits de l'homme, c'est la souveraineté. Malheureusement, plus un pays est indépendant et a un pouvoir de nuisance, moins on va le chatouiller. Par contre, on pratique quand même l'ingérence. C'est même un concept cher à Kouchner. Le droit d'ingérence et la responsabilité de protéger – comme on dit aux Nations Unies – deux concepts nouveaux des années 2000, participent à une dérive saluée par les défenseurs des droits de l'homme. On se permet d'ingérer dans les affaires des autres, de violer la souveraineté même si on n'est pas agressés. Depuis vingt ou trente ans il y a cette acceptation de l'idée de s'occuper des affaires internes d'un pays quand il y a un viol qui est manifeste. Mais ça ne marche qu'avec des pays qui ont peu d'influence. Envers les pays dont on dépend financièrement ou alors énergétiquement comme l'Arabie saoudite qui nous achète beaucoup d'armement sophistiqué et de haute industrie ou la Chine qui produit pour les sociétés du monde entier, on n'ose pas dire quoi que ce soit. La preuve, la Russie dont on dépend assez peu- à part le gaz, on la critique tout le temps, on la sanctionne en permanence. Mais l'Arabie saoudite qui promet 400 milliards de contrats à Trump et qui a signé des contrats mirobolants à la France, est finalement assez peu critiquée. Cette affaire Khashoggi met les européens face à leur hypocrisie.

**Okan Germiyanoglu :** La non-ingérence dans les affaires intérieures comme extérieures d'un Etat fait partie des grands principes de la Charte de l'ONU ! Les 193 Etats membres de l'ONU adhèrent à ces principes et s'engagent à les faire respecter.

On peut même considérer que c'est un des plus vieux principes du droit international quand on se réfère à la fin de la Guerre de Trente ans par le Traité dit de Westphalie de 1648 : les Etats sont égaux entre eux et il ne peut y avoir de hiérarchie internationale entre des Etats forts et des Etats faibles, les forts ne pouvant pas faire ce qu'ils veulent des faibles.

Pourtant, la médiatisation d'événements dramatiques, par exemple, le gazage de villages kurdes à partir de 1988 par le régime de Saddam Hussein au nord de l'Irak, a soulevé une question internationale déjà très ancienne : avons-nous un devoir moral à intervenir pour protéger des populations des actes violents commis contre elles par leurs gouvernements ?

La résolution 688 du Conseil de Sécurité de l'ONU condamnait à ce titre la répression menée en Irak sur la population kurde.

Nous avons progressivement abouti à l'inscription d'un nouveau principe dans la Charte de l'ONU en 2009 : la "responsabilité de protéger" ou communément appelée le droit d'ingérence humanitaire qui limite partiellement l'autre principe que je vous évoquais, la non-ingérence.

## **Les atteintes à la démocratie et aux droits de l'Homme existent pour autant ailleurs. Pourquoi la diplomatie française ne réagit-elle pas ou pas plus sur des cas comme les camps de Ouighours en Chine, la guerre au Yemen, les atteintes à la démocratie au Maghreb... Peut-on parler d'un deux poids deux mesures ?**

**Alexandre Del Valle:** C'est clair. Regardez l'affaire Skripal. Un espion qui trahit son camp peut finir mal. La Russie veut le sanctionner. Et pour un espion russe retourné par les anglais qui n'a pas été tué mais empoisonné, on a rappelé plein d'ambassadeurs, expulsé des espions et multiplié des sanctions contre la Russie. Tous les pays occidentaux et d'autres se sont ligüés contre la Russie. Pour l'instant, pour Khashoggi, ce ne sont que des mots ! Le deux poids deux mesures est manifeste. La Russie est sanctionnée depuis des années, cela pénalise nos industries ; l'Arabie saoudite n'a jamais été sanctionnée par les occidentaux ! Les mêmes disaient que Poutine sentaient mauvais, comme François Hollande, les mêmes s'affichaient avec les dirigeants saoudiens avec un grand sourire. L'Arabie saoudite est pourtant un pays beaucoup plus dangereux que la Russie. Elle finance le salafisme et indirectement du terrorisme.

---

**Okan Germiyanoglu** : Ce n'est pas le degré de réaction de la France qui est ici essentiel, car nous analysons aujourd'hui notre monde à travers des acteurs internationaux multiples : les Etats, mais aussi les ONG, les organisations internationales, les acteurs non-étatiques violents comme les groupes terroristes, ou encore les firmes multinationales.

Si on attend que l'Etat assure encore le respect de droits fondamentaux à nos yeux et qui doivent être partagés partout dans le monde, l'universalité de ces normes se heurte à nouveau à des Etats qui sont jaloux de leur souveraineté et de leurs affaires extérieures.

Le Britannique Robert Cooper a tenté de classer les Etats selon trois types (*The Post-Modern State and the World Order*, 2000) : les Etats pré-modernes, les Etats modernes et les Etats post-modernes.

Les Etats modernes sont très attachés à leurs intérêts nationaux et sont prêts à recourir à la force pour les faire valoir. Ils ont certes bénéficié de la globalisation économique, mais ils continueront à refuser toute ingérence dans leurs affaires intérieures et extérieures, quitte à user de la menace, voire de la force.

Des Etats comme l'Arabie saoudite, la Russie, la Chine ou encore la Turquie peuvent être classés comme des Etats modernes au sens de la classification proposée par Robert Cooper.

Il suffit également d'analyser les réactions au Conseil de Sécurité de l'ONU, dès lors qu'il faut trouver un consensus pour voter une intervention afin de protéger des populations des agissements de leurs gouvernements.

Le droit de veto est celui des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Russie et Chine). Ce droit bloque toute intervention relevant du droit d'ingérence humanitaire et il est régulièrement le fait des représentations russe et chinoise, notamment sur le cas de la guerre civile en Syrie. En effet, Russie et Chine voient ces interventions comme une atteinte dans des affaires qu'elles définissent comme des intérêts nationaux.

La France a d'ailleurs tant bien que mal essayé de réformer cette pratique du veto, ces dernières années. Elle avait demandé aux membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU de s'abstenir de poser leur veto au moment de décider d'intervenir là où des populations civiles seraient en danger.

La Russie, en particulier, a exprimé un refus ferme à la proposition française.

Cela n'empêche pas des Etats partageant des normes démocratiques d'acter symboliquement l'exclusion des Etats qui violent les principes de la Charte de l'ONU et ce, au niveau d'autres organisations internationales ou lors de sommets informels, ou encore dans un cadre bilatéral.

N'oublions pas ainsi qu'après avoir annexé par la force la Crimée au détriment de l'Ukraine en 2014, la Russie s'est vue imposée un blocus de nature économique de la part de l'Union européenne et des Etats-Unis. Elle a été exclue également du G8, redevenue le G7.

Dans tous les cas, ce qui se passe avec la mort de Jamal Khashoggi aura des répercussions très graves pour l'image de l'Arabie saoudite et cela peut se produire également pour d'autres Etats dont les régimes autoritaires tendent à maltraiter journalistes, écrivains, universitaires, artistes, voire des minorités ethniques et/ou religieuses.

L'identité négative des Etats est une variable qui ne doit pas être négligée dans l'analyse de ces faits internationaux et plus globalement, des relations internationales.